

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASSANDRES SUR RISLE 29 MARS 2023

L'an 2023, le vingt-neuf mars à 20 heures,

Les membres du Conseil Municipal, sur convocation adressée le 21 mars 2023, se réunissent à la Mairie en séance ordinaire, dans la salle Pierre David de Nassandres, sous la présidence de Monsieur André ANTHIERENS, Maire de la commune de Nassandres sur Risle.

Présents :

M. ANTHIERENS André, Maire.

M. BARON Marc, M. LEBOURGEOIS Alain, Mme LEDUC Françoise, Mme PHILIPPOT Sophie et M. WEBER Claude, Adjoints.

Mme AUGER Christelle, M. DELAPORTE Jean-Pierre (arrivé à 20h22), Mme DELIVET Christine, M. DESCHAMPS Didier, Mme DUFILS Annabelle, Mme HELIN Chantal, Mme LEFEBVRE Isabelle, M. LEFEBVRE Laurent, M. MARTEAU Éric, Mme TESSIER Noëlle Claire et M. TREMINO Laurent.

Absents excusés :

M. COGET Jean-Marie, Mme COSAERT Isabelle, M. GRISIER Dominique et Mme SIBOUT Vanessa.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du conseil. Madame DELIVET Christine est désignée pour remplir cette fonction de secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur ANTHIERENS donne lecture de l'ordre du jour.

BUDGET

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION – 2023_MARS_07

Dressés par Monsieur MATHIEU Didier - Receveur

Les membres du Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la commune de Nassandres sur Risle et du Lotissement de la commune déléguée de Perriers la Campagne de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état de Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Pour : 17 voix
- Contre : 00 voix
- Abstention : 00 voix

■ **DÉCLARENT** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Nassandres sur Risle – 2023_MARS_08

Sous la présidence de Madame LEDUC Françoise, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022.

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE NASSANDRES SUR RISLE

Budget commune NASSANDRES SUR RISLE	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 909 384.56 €	4 143 619.38 €
Recettes	3 605 784.00 €	2 762 252.11 €
<i>Total clôture</i>	1 696 399.44 €	- 1 381 367.27 €

Soit un excédent global de clôture de : **315 032.17 €**

Hors de la présence de Monsieur ANTHIERENS André, maire, le Conseil Municipal, **décide** :

- Pour : 16 voix
- Contre : 00 voix
- Abstention : 00 voix

D'APPROUVER le compte administratif 2022.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Lotissement Perriers la Campagne – 2023_MARS_09

Sous la présidence de Madame LEDUC Françoise, doyenne d'âge, le Conseil Municipal examine le compte administratif du Lotissement Perriers la Campagne 2022

Budget Lotissement Perriers la Campagne	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0.13 €	0 €
Recettes	6 799.93 €	0 €
<i>Total clôture</i>	6 799.80 €	0 €

Soit un excédent global de clôture de : **6 799.80 €**

Hors de la présence de Monsieur ANTHIERENS André, maire, le Conseil Municipal, **décide** :

- *Pour* : 16 voix
- *Contre* : 00 voix
- *Abstention* : 00 voix

D'APPROUVER le compte administratif 2022

AFFECTATION DU RÉSULTAT
Nassandres sur Risle – 2023_MARS_10

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de fonctionnement 2022 est de **1 696 399.44 €**.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement (D001) est de : - 1 381 367.27 €

Le solde des restes à réaliser d'investissement est de : 499 120.00 €

Soit un besoin de financement de 882 247.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- *Pour* : 17 voix
- *Contre* : 00 voix
- *Abstention* : 00 voix

D'affecter de l'excédent de fonctionnement 2022 comme suit :

- **814 152.17 €** en fonctionnement au compte R 002
- **882 247.27 €** en réserves au compte R1068 en investissement

AFFECTATION DU RÉSULTAT
Lotissement Perriers la Campagne – 2023_MARS_11

Monsieur le Maire rappelle que l'excédent de fonctionnement 2022 est de **6 799.80 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- *Pour* : 17 voix
- *Contre* : 00 voix
- *Abstention* : 00 voix

D'affecter de l'excédent de fonctionnement 2022 comme suit :

- **6 799.80 €** en fonctionnement au compte R 002.

BUDGET PRIMITIF 2023 - PRÉPARATION

Monsieur André ANTHIERENS présente un tableau projetant la Capacité d'Autofinancement brute et nette de la commune de Nassandres sur Risle sur les quatre prochaines années. Cette projection, objective, doit alerter l'assemblée sur « l'effet ciseau » à venir. Effectivement, l'augmentation et non maîtrisée des énergies, l'évolution de la masse salariale, le gel des dotations et des compensations

indiquent une capacité d'autofinancement qui se réduit, et qui devient même très rapidement négative.

Il s'avère donc nécessaire de réduire les dépenses dès maintenant.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Sophie PHILIPPOT signale qu'une nouvelle application d'information de la population est disponible, il s'agit de « LOCALITI ». Cette application est développée en lien avec le site internet de la commune de Nassandres sur Risle.

Séance levée à 21 heures 35

Le secrétaire de séance,



Madame Christine DELIVET

Le Maire,



Monsieur André ANTHIERENS